

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 6 décembre 2016

Membres votants présents

> **Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est et/ou dans les établissements membres**

■ **Professeurs et personnels assimilés des universités**

- Muriel JOUGLEUX (avec procuration de Frédéric de CONINCK, professeur et personnel assimilé des autres établissements)

■ **Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités**

- Arnaud CARAYOL

- Marie-Albane de SUREMAIN

■ **Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des autres établissements**

- Véronique BOUTEILLER (avec procuration de Philippe THIARD, autre enseignant-chercheur, enseignant ou personnel assimilé des universités)

- Thierry GRANDPIERRE

> **Représentants des autres personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou/et dans les établissements membres**

■ **Autres personnels des universités**

- Agnès NTEP

- Fabrice LORRAIN (avec procuration de Laurent ALIBERT, autre personnel des universités)

■ **Autres personnels des autres établissements**

- Alain DROUET

> **Représentants des usagers qui suivent une formation dans Université Paris-Est ou dans un établissement membre**

■ **Usagers étudiants en licence ou master ou équivalent**

- Mihai GUYARD

■ **Usagers doctorants**

- Rémi LE GALL (avec procuration d'Adrien FRONTENAUD, usager doctorant)

> **Personnalités qualifiées**

- Ali FEHRI (avec procuration de Nadia HADDAD, professeur et personnel assimilé des autres établissements)

- Amina SELLALI, Éav&t (avec procuration de Franck JUNG, personnalité qualifiée EIVP)

- Andrée SURSOCK (EUA)

> **Représentants des établissements membres**

- CNRS : Patrick MOUNAUD

- ENPC : Armel de LA BOURDONNAYE (en début de séance), Gilles ROBIN (en cours de séance)
 - ESIEE Paris : Dominique PERRIN (avec procuration de Florence POIVEY, personnalité qualifiée, MEDEF)
 - Ifsttar : Hélène JACQUOT-GUIMBAL (avec procuration de Faten HIDRI, Conseil régional d'Ile-de-France)
 - UPEC : Olivier MONTAGNE (avec procuration Jean-Luc DUBOIS-RANDE, professeur ou personnel assimilé des universités)
 - UPEM : Gilles ROUSSEL (avec procuration de Nacima BARON, professeur ou personnel assimilé des universités)
- > **Président d'UPE** : Philippe TCHAMITCHIAN (avec procuration de Geneviève SERT, Conseil départemental de Seine et Marne)

Membres invités présents

> **Invités de droit avec voix consultative**

- Rectorat de Créteil : Marie-Louise COFFRE (représentant Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, chancelière des universités)
- UPE : Vincent BENAVENT, secrétaire général
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable

> **Autres invités**

- MEEM : Patrice BUESO
- UPE : Monika BLANC, responsable affaires générales
- UPE : Claire JULLIEN, chargée des affaires institutionnelles et juridiques
- UPE : Flora SANCHEZ, directrice de cabinet et de la communication

Membres absents et excusés

- Représentant des établissements membres : Marc GOGNY (ENVA)
- Usager étudiant en licence ou master ou équivalent : Mathieu CARON
- Usager doctorant : Amithisse MONNET
- Personnalités extérieures, représentants des activités économiques et des collectivités territoriales : Jeannick LE LAGADEC (Conseil départemental du Val-de-Marne), François CHAIGNON (IDDRIM), Philippe ROY (Cap Digital), Thomas BOREL (LEEM)
- Personnalité qualifiée : Stéphane JAMAIN

Invité de droit excusé

- DRRT : Bao NGUYEN-HUY

► **Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14h05.**

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 39 et le nombre d'administrateurs présents ou représentés en début de séance s'élevant à 31, le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2016 du Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Première délibération

Le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 26 septembre 2016.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. RÉPARTITION DES EMPLOIS 2017 DU CONTRAT DE SITE 2015-2019

La proposition de répartition tend à répondre :

- aux besoins des universités en matière d'emplois ;
- à la nécessité de conserver, par l'affectation d'emplois à la Comue, un levier d'action susceptible d'être mis en œuvre au bénéfice de la communauté.

La clef de répartition a été établie sur la base des parts de contribution des universités UPEC et UPEM à la Comue, telles que constatées au titre de l'exercice 2016. Les parts sont par la suite transposées en nombre d'emplois.

La répartition qui en résulte est de :

- 6 emplois pour l'UPEC ;
- 2 emplois pour l'UPEM ;
- 6 emplois pour la Comue UPE.

Deuxième délibération

Le conseil d'administration approuve la répartition des 14 emplois 2017 du contrat de site 2015-2019 :

- 6 UPEC
- 2 UPEM
- 6 Comue UPE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2017

Les documents joints au dossier du Conseil d'administration du 6 décembre 2016 présentent le budget initial 2017 de la Comue Université Paris-Est en recettes et en dépenses. Conformément aux principes applicables en matière de GBCP, les crédits en recettes et en dépenses liés à la réalisation du projet I-SITE ne sont pas intégrés dans le BI. Sont mentionnés à ce stade les crédits prévisionnels qui seront mobilisés en vue de poursuivre l'accompagnement de la candidature I-SITE. Ces crédits, en tant que surcoût de l'I-SITE, seront pris en charge par les établissements membres du consortium de l'I-SITE appelés à soutenir financièrement cette étape à proportion de leurs apports tels que valorisés dans le projet.

Le projet de budget initial 2017 qui intègre le budget propre d'UPE, les recettes et les dépenses des projets du Programme d'Investissements d'Avenir financés par l'ANR présente un excédent budgétaire de 81 993 € et un résultat prévisionnel de 16 693 €.

Le budget est essentiellement un budget de reconduction. Il intègre l'attribution à la Comue de six emplois (2017) du contrat pluriannuel de site qui, en tant que crédits de masse salariale, sont

une ressource importante permettant à UPE, dans un contexte de développement des besoins et des charges de la Comue, de stabiliser les apports – notamment en numéraire – des établissements. Aussi le BI 2017 maintient à niveau la contribution des établissements, hors surcoût lié à la candidature ISITE.

Plusieurs raisons expliquent l'évolution des dépenses de personnels : projection sur toute l'année 2017 des recrutements intervenus au cours de l'année 2016 qui augmente le niveau de la masse salariale ; recrutements actuellement en cours au niveau des services support de la Comue, conformément à ce qui a été décidé par le Conseil d'administration du 26 septembre 2016 ; mobilisation de 6 emplois du contrat pluriannuel de site.

En l'absence de recettes complémentaires dédiées à certains projets et/ou appels à projets (ex. bourses mobilité, bourses cotutelles invités) inscrites au BI 2017 ou dans l'hypothèse où les recettes ne couvrent pas totalement les dépenses (ex. ressources électroniques, bureau Access Paris-Est), ces dépenses sont prises en charge sur la base des contributions des établissements membres et, dès lors, sur le fonctionnement de l'établissement. Certains de ces appels à projets interne engagent la Comue sur une échelle pluri-annuelle (ex. bourses cotutelles invités) amplifiant la contrainte sur le fonctionnement d'UPE.

Dans cette situation, comme pour les années antérieures, les ressources issues des frais de gestion des labex sont en partie mobilisées au titre des dépenses de fonctionnement de la Comue.

Le BI 2017, en tant que budget en reconduction, ne prévoit pas le lancement de nouveaux projets de systèmes d'information. L'arrivée prévue début 2017 d'un nouveau responsable des SI d'UPE sera l'occasion de poursuivre, en lien avec les DSI des établissements membres, la réflexion engagée sur la création d'un système d'information en tant qu'outil de pilotage de l'établissement et au service des établissements membres (échanges de données partagées à l'échelle du site). Il en est de même en ce qui concerne les actions de communication pour lesquelles certains projets tels que la cérémonie de remise du titre de doctorat honoris causa ont été mis en suspens.

Une marge de manoeuvre budgétaire est attendue en 2018 dans la mesure où les six emplois attribués en 2017 seront financés par le MENESR sur la base d'une allocation de crédits en « année pleine ».

Dans le projet de budget initial 2017, les recettes s'élèvent à 15 577 204 € euros et les dépenses à 15 495 211 € euros.

Les ressources se ventilent en 36% de subventions de l'Etat ou de l'ANR, 3% d'autres subventions et 61% d'autres produits et ressources. Les dépenses se ventilent en 71% de dépenses de personnel, 28% de dépenses de fonctionnement et 1% de dépenses d'investissement. Les contrats doctoraux représentent 42% des recettes et 43% des dépenses. Le budget ne dégagne pas de marge de manoeuvre, la plupart des ressources étant fléchées.

Ce budget est complété par la présentation d'un « budget Comue UPE par activité ». Il n'est pas proposé à l'approbation du Conseil d'administration car il ne répond pas aux exigences de la GBCP dans le sens où, d'une part, il intègre l'hypothèse de réussite I-SITE et, d'autre part, il met en avant les apports en nature en tant que contribution des établissements membres de la Comue.

Dans ce budget, le montant des recettes s'élève à 17 119 977 € et le montant des dépenses à 16 988 385 €. L'ensemble des recettes et des dépenses d'UPE est ventilé au regard des activités de l'établissement : moyens communs, formation, recherche, résidence internationale, projet i-SITE. Les projets menés par la Comue ou portés par la Comue pour ses membres sont rattachés aux moyens communs. Les moyens communs et la formation sont les deux domaines où l'on enregistre le plus d'apports en nature en raison de la contribution de personnels des établissements membres au fonctionnement et à l'activité de la Comue.

L'enveloppe budgétaire pour l'activité « I-SITE » en 2017 est estimée à 666 638 €. L'année 2017 sera décomposée en 2 étapes : l'étape d'accompagnement de la candidature I-SITE et les premières actions de structuration (avant la notification des crédits I-SITE par l'ANR) avec 199 823 € mobilisés tant en recettes qu'en dépenses ; l'étape de la mise en place de l'I-SITE avec 466 815 € mobilisés tant en recettes qu'en dépenses.

Troisième délibération

Le Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est approuve le projet de budget initial 2017 qui intègre le budget propre d'UPE, les recettes et les dépenses des projets du Programme d'Investissements d'Avenir financés par l'ANR et qui porte l'autorisation budgétaire de recette à 15 577 204 € euros et l'autorisation budgétaires de dépense à 15 495 211 € euros, soit un excédent budgétaire de 81 993 € et un résultat prévisionnel de 16 693 €.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. APPROBATION DE LA LEVÉE DE PRESCRIPTION D'UNE RÉGULARISATION DU SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT) D'UN AGENT D'UPE

Un agent employé par la Comue depuis octobre 2010 a sollicité en juillet dernier (2016) la présidence d'UPE en vue de procéder à la régularisation de son supplément familial de traitement (SFT) qui n'avait pas été intégré dans le calcul de la paie de l'intéressé.

Dans le respect du principe de prescription quadriennale, UPE a procédé en juillet dernier à la régularisation du SFT sur les 4 dernières années, soit entre 2012 et 2016.

Il est proposé au Conseil d'administration, qui en a la compétence, de lever la prescription quadriennale pour le paiement du SFT que l'agent aurait dû percevoir entre 2010 et 2011. Le montant de la régularisation du SFT est estimé à 619,31 € brut (coût chargé évalué à 860,48 €).

Quatrième délibération

Le Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est approuve la levée de prescription d'une régularisation du SFT d'un agent d'UPE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. APPROBATION DES FRAIS D'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE DU DIPLOME ENTREPRENEURIAT ETUDIANT (D2E)

Le 16 mars 2015, le Conseil d'administration d'Université Paris-Est a approuvé la création et la délivrance du diplôme Etudiant-Entrepreneur (D2E) et a fixé les frais d'inscription légaux et spécifiques à 500€ au titre de la période 2014-2017. Ces frais d'inscription intègrent d'une part les frais pédagogiques établis à 287€ auxquels s'ajoute le paiement des droits de sécurité sociale. En septembre 2015, les droits de sécurité sociale sont passés de 213€ à 215€. Les frais d'inscription s'élèvent depuis lors à 502€.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les seuls frais pédagogiques du D2E fixés à 287€ afin que la Comue puisse procéder à l'encaissement des droits d'inscription. L'établissement assurera par ailleurs l'encaissement des droits de sécurité sociale selon la réglementation en vigueur.

Cinquième délibération

Le Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est approuve les frais d'inscription pédagogique du diplôme D2E fixés à 287 €.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. APPROBATION DES FRAIS D'INSCRIPTION AUX DOCTORIALES®

Le 21 septembre 2015, le Conseil d'administration d'Université Paris-Est a approuvé l'augmentation des frais d'inscription aux Doctoriales® de 50 à 60€. La délibération votée précise que ces frais s'appliquent « pour 2015 » ce qui conduit à ne plus procéder à leurs encaissements aujourd'hui. Il est proposé au Conseil d'administration de confirmer le montant des frais d'inscription aux Doctoriales® de 60€ sans mentionner d'année de référence.

Sixième délibération

Le Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est approuve les frais d'inscription aux Doctoriales® fixés à 60 €.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. APPROBATION DES FRAIS D'INSCRIPTION DE LA « 1ST INTERNATIONAL ABWET CONFERENCE : WASTE-TO-BIOENERGY : APPLICATIONS IN URBAN AREAS »

Une conférence internationale sur le thème de la valorisation énergétique des déchets en zones urbaines se tiendra les 19 et 20 janvier 2017. Eric van Hullebusch, maître de conférences HDR de l'UPEM, actuellement en détachement à l'UNESCO-IHE (Delft, Pays), assure la présidence du comité d'organisation de cette conférence.

Cette manifestation se déroulera cité Descartes. Elle est organisée dans le cadre de l'animation scientifique du programme doctoral Marie Sklodowska-Curie European Joint Doctorate in Advanced Biological Waste-to-Energy Technologies (ABWET) dont la Comue Université Paris-Est est un des partenaires. (<http://www.internationaldoctorate.unicas.it/abwet/>)

Les doctorants ABWET d'Université Paris-Est et des autres partenaires du programme doctoral ABWET sont exemptés de frais d'inscription. Les autres participants devront s'acquitter de frais d'inscription : participation aux deux journées pour 200 euros, participation à une seule journée pour 100 euros. Ces frais sont destinés de couvrir les dépenses engagées pour les pauses café et les repas de midi.

Septième délibération

Le Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est approuve les frais d'inscription de la « 1st International ABWET Conference : Waste-to-bioenergy : Applications in Urban areas » d'un montant de 200 € pour deux jours et 100 € pour un jour.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.